

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue le 3 février 2025, les règlements suivants ont été adoptés :

- Règlement numéro 10-2024 concernant le plan d'urbanisme, abrogeant et remplaçant le plan d'urbanisme 20-90;
- Règlement numéro 11-2024 concernant le règlement de zonage, abrogeant et remplaçant le règlement de zonage 21-90;
- Règlement numéro 12-2024 concernant le règlement de lotissement, abrogeant et remplaçant le règlement de lotissement 22-90;
- Règlement numéro 13-2024 concernant le règlement de construction, abrogeant et remplaçant le règlement de construction 23-90;
- Règlement numéro 14-2024 concernant le règlement sur les permis et certificats, abrogeant et remplaçant les règlements sur les permis et certificats 23-90 et administratif 24-90;
- Règlement numéro 15-2024 concernant le règlement sur les dérogations mineures, abrogeant et remplaçant le règlement sur les dérogations mineures 11-95.

Les règlements 10-2024, 11-2024, 12-2024, 13-2024, 14-2024 et 15-2024 ont été reconnus conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Kamouraska.

Ces règlements ont reçu le certificat de conformité de la MRC de Kamouraska le 9 avril 2025; conséquemment, ils entrent en vigueur à cette date.

Donné à La Pocatière, le 14 avril 2025.

Chantale Guy
Greffière par intérim